

ADHÉSION PARTICIPATIVE ET DONS

Adhésion Participative

Parce que la vie d'une MJC dépend de ses adhérents.

Parce que nous considérons que rien n'est possible sans la participation de la société civile.

Parce que nous pensons qu'agir en collectif est plus pertinent que l'individualisme. Parce que nous sommes une association d'Éducation Populaire.

Parce que nous pensons que nos concitoyens au revenu modeste peuvent avoir des difficultés pour accéder à l'éducation populaire.

Nous vous proposons l'adhésion participative. Elle est contractée entre la MJC et l'adhérent. Elle vaut engagement réciproque par un engagement de l'adhérent à s'impliquer dans la mission qu'il a choisie. C'est pour la MJC, faciliter l'accès à la 1ère activité de l'adhérent. Elle permet de réaffirmer la participation de l'adhérent à la réalisation du projet associatif.

Nous vous proposons l'adhésion participative. Notre association conduit un projet avec des orientations prioritaires. Ces orientations sont :

- le développement du secteur jeunesse
- le développement de notre « Scène Permanente » « scène culturelle de proximité »
- le développement de notre cycle « Forum des Savoirs »
- le développement d'ateliers où le partage de passion entre bénévoles est possible.
- le développement de la convivialité au sein du bar associatif « la pause plaisir ».

Nous avons défini des missions, qui, en fonction de votre expérience, de vos compétences, de vos capacités et de vos possibilités, peuvent vous permettre de contribuer au développement de notre projet. Vous êtes intéressé ? Prenez contact avec la direction !

Appel aux dons

L'administration fiscale a attribué à la MJC, la possibilité de faire appel aux dons durant l'été 2017.

Si vous faites un don de 100€ à la MJC, vous bénéficierez d'une réduction d'impôt de 66€.

Vous pouvez par exemple, soit adresser un chèque à la MJC, ou arrondir votre adhésion à un montant supérieur ou arrondir le montant total de votre adhésion/cotisation. Si vous êtes chef d'entreprise, vous pouvez devenir mécène de la M.J.C., avec les mêmes avantages fiscaux que décrits ci-dessus.

L'ensemble de ces dons servira à ouvrir une cagnotte solidaire, qui permettra de développer « l'adhésion participative ».

Vacances scolaires

L'équipe d'animation propose de nombreuses activités adaptées en fonction des rythmes des enfants sur des thématiques diverses et variées.

Les vacances scolaires permettent d'enrichir et d'approfondir les programmes pédagogiques et sont souvent prétextes aux sorties locales et excursions diverses. L'ouverture des inscriptions et la thématique des vacances sont annoncées via notre newsletter, les réseaux, notre site internet mais également dans les écoles.

Formule unique : 8 h 30 à 18 h.

Le repas et le goûter sont à apporter.

Une fiche sanitaire est à remplir.

Tarifs à la semaine, pour 5 jours :

QF 0-600

Habitants hors Mâcon 36,50 €

Habitants Mâcon 29,00 €

QF 601 à 720

Habitants hors Mâcon 54,50 €

Habitants Mâcon 43,50 €

QF 721 à 1000

Habitants hors Mâcon 73,00 €

Habitants Mâcon 58,00 €

QF 1001 et +

Habitants hors Mâcon 91,00 €

Habitants Mâcon 72,00 €

Nos partenaires

La MJC de l'Héritan bénéficie de la licence entrepreneur de spectacle attribuée par la DRAC de Bourgogne : N°1-1024201

Elle bénéficie également de l'agrément sport pour nos disciplines aéromodélisme : N°71S-10-17

Elle bénéficie du soutien : De la ville de Mâcon, du Conseil Général et du Conseil Régional.

Elle est affiliée à la FRMJC Bourgogne Champagne, à la FFMJC et également à : La Fédération Photographique de France, La Fédération Française d'Aéromodelisme, La Fédération Nationale des compagnies de Théâtre amateur et d'animation.

La M.J.C de l'Héritan est adhérente de : Rencontre Animation Théâtre, du collectif forum de la solidarité.

Vous trouverez ci-dessous la liste non exhaustive des sites partenaires de la MJC Héritan :

Partenaires privés

Votre adhésion à la MJC Héritan vous donne droit :

- 10% accordés sur l'achat de bouteilles à la Cave de Prissé,
 - un bilan offert chez Dietplus
- pour en bénéficier, demandez votre justificatif à l'accueil.

Nos fédérations

Presse locale

ASSOCIATIONS ADHÉRENTES

L'adhésion personne morale à la M.J.C de l'Héritan se fait sur décision du conseil d'administration après étude des statuts de l'association et paiement de l'adhésion annuelle : 100€

L'équipe permanente



Nathalie CANARD

Directrice MJC

direction@mjc-heritanmacon.org



Aurélie PAYOT

Comptable

comptabilite@mjc-heritanmacon.org



Barbara PILLON

Responsable accueil

bpillon@mjc-heritanmacon.org



Hélène BUATHIER

Responsable tiers-lieu

hbuathier@mjc-heritanmacon.org



Emmanuelle CHAPUIS BALAGUER

Animatrice coordinatrice de secteurs

echapisbalaguer@mjc-heritanmacon.org



Marc TREVISAN

Gardien régisseur

gardienregisseur@mjc-heritanmacon.org



Delphine PLANCHE

Responsable communication

dplanche@mjc-heritanmacon.org



Eyvie BERRY

Coordinatrice Enfance-Jeunesse

eberry@mjc-heritanmacon.org



Laurent RODRIGUEZ

Agent d'entretien et gardien MJC Flacé

Fonctionnement

Qu'est-ce qu'une MJC ?

Les **Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC)** sont des associations **d'Éducation Populaire** qui travaillent à l'**émancipation individuelle et collective** de tous.

Les Maisons des Jeunes et de la Culture sont donc ouvertes à tous. Elles **offrent à la population, aux jeunes comme aux adultes, en prenant conscience de leurs aptitudes, la possibilité de progresser à tous les âges de la vie**. Elles visent à développer la personnalité de chacun dans la convivialité, en développant l'ouverture au collectif, au monde, aux idées et au sensible, afin de devenir citoyen actif et responsable d'une communauté vivante. Elles se reconnaissent dans les valeurs de la République et dans le principe de laïcité.

En cela, les MJC s'inscrivent pleinement dans une **démarche éducative**.

Les Maisons des Jeunes et de la culture sont des associations loi 1901 rattachées au ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports. Elles fonctionnent avec les cotisations de ses adhérents, les subventions municipales et autres institutions. L'agrément du ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports permet à l'association d'obtenir la reconnaissance de l'intérêt général de son action et de son fonctionnement.

Ainsi, les MJC sont liées aux **collectivités territoriales** par des Conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens. Les MJC disposent d'une connaissance fine de leur territoire, **basée sur l'expertise des citoyens qui mettent leurs savoir-faire au service d'un projet collectif d'éducation populaire**. Le

projet associatif ou pédagogique de la MJC est défini et porté par son **conseil d'administration** et mis en œuvre par son **équipe salariée et ses bénévoles**. Le projet définit les missions et les objectifs de l'association comme acteur de l'animation du territoire et porteur **des valeurs de l'éducation populaire**.

Ces valeurs se traduisent dans la mise en œuvre de l'ensemble **des activités** proposées par l'association, qui prennent la forme d'ateliers ou de stages de pratique artistique, culturelle ou sportive. **Ces pratiques visent à permettre l'épanouissement de chacun dans l'intérêt du collectif**. Parallèlement aux ateliers, différentes formes d'événements peuvent avoir lieu à la MJC : concerts, spectacles, fêtes conviviales, actions de solidarité... En fonction de leur implantation géographique, **urbaine, péri-urbaine, rurales**, les MJC sont conduites à **intervenir sur des champs variés**, auprès de **publics différents**.

Le fonctionnement de la MJC dépend de l'engagement de ses adhérents. Chaque année, l'association rend compte de son projet pendant l'assemblée générale ordinaire et soumet ses rapports (moral, d'activité, financier, d'orientation) au débat et au vote de ses adhérents. **Est adhérent d'une MJC toute personne âgée de plus de 16 ans**, et à jour de ses cotisations.

La démocratie se vivant au quotidien, la MJC a pour mission d'animer des **lieux d'expérimentation et d'innovation sociale** répondant aux attentes des habitants. De telles actions, de tels services encouragent la prise de responsabilité et une **pratique citoyenne**. Les actions en direction et **avec les jeunes** sont une part importante de sa mission.

Texte issu du site de la Fédération Régionale des MJC en île de France (<http://mjcidf.org/federer/quest-ce-quune-mjc/>) - 13/06/2017

Quel est notre projet d'éducation populaire ?

C'est un système de valeur fondé sur 4 items :

L'accès à l'éducation pour tous.

Pour permettre à chacun de se développer de manière autonome en construisant des outils permanents de réflexion, de remise en cause et de vigilance.

L'exercice et la citoyenneté.

Le respect de soi et des autres, qui entraîne chacun à se poser des questions.

Le développement culturel.

Source d'épanouissement de la personne, qui nous permet de porter un regard sur le monde en favorisant le lien social.

La prise en compte du champ social.

Des échanges entre individus qui constitue une collectivité pour favoriser le développement identitaire de chacun dans le groupe.

Qu'est-ce qu'être adhérent à la MJC ?

Être adhérent donne des droits mais aussi des devoirs

Vous pouvez participer à la vie de la maison et notamment à l'Assemblée Générale

La carte d'Adhérent

Votre carte d'adhérent confirme un acte de solidarité et d'engagement à l'égard des actions menées par l'Association

Pourquoi je deviens adhérent à la MJC ?

Parce que je soutiens les valeurs de l'Éducation Populaire : partage, écoute, laïcité, solidarité, ouverture

Parce que je peux participer aux décisions prises par l'association et faire entendre mon point de vue

Parce qu'on me propose un lieu d'accueil, des activités, des spectacles, des conférences dans toutes sortes de domaines

Parce que c'est l'occasion d'échanger avec des personnes différentes, adhérents ou bénévoles

Parce que je bénéficie du tarif réduit à chaque manifestation

Comment fonctionne la MJC ?

Assemblée Générale

C'est le regroupement de tous les adhérents qui a lieu une fois par an. Décisions des orientations et validation des projets. Élection du conseil d'administration.

3 collèges :

membres de droits
membres associés
membres élus

Les commissions

Vie associative
Histoire de l'Art
Planète voyage
Université Populaire
Finances
Personnel
Scènes Pop
Vide Greniers
Politique Enfance Jeunesse
Scènes Pop
Innovations
Le Bureau

Historique

À la fin des années quarante, la Ville de Mâcon manque cruellement de salles de sport et de lieu de rassemblement populaire. On pense alors à construire un gymnase utilisé la journée par l'École Normale d'Instituteurs, et le soir par les clubs sportifs.

1950 : Pose de la première pierre rue de l' Héritan dans ce qui est à l'époque considéré comme la « banlieue » de la ville. Il faudra attendre 5 années pour que le bâtiment entre dans ses fonctions.

<https://mjc-heritanmacon.org/wp-content/uploads/2020/06/pose-de-la-premiere-pierre-de-la-mc-heritan-en-1955.mp4>



1955 : L'édifice prend lors de son inauguration le nom de « Centre Culturel et Sportif ». Pendant 10 ans, il continue d'accueillir en priorité les associations sportives et certains spectacles. Mais déjà quelques activités se mettent en place : danse, photo, camera. Dès son ouverture, et cela durant une décennie deux directeurs détachés par l'Éducation Nationale (Mme VILLANGER) puis de Jeunesse et Sport (Mme VEILLEROT) assurent la gestion de l'équipement.

1965 : La MJC se dote d'un directeur permanent formé par l'institution nationale : la Fédération Française des Maisons de Jeunes et de la Culture. Un coup de pouce pour l'association qui prend alors un nouveau départ : la MJC s'ouvre plus largement à la population mâconnaise. D'autres activités sont proposées, animées par de nombreux bénévoles et quelques « volontaires indemnisés ». En 10 ans, les adhésions grimpent de 150 à plus de 1000.

La MJC organise alors, en collaboration avec l'Office Municipal de la Culture, des spectacles de théâtre, musique, variété... Les artistes se succèdent, plébiscités dans une ambiance décontractée et bon enfant. Fugain succède à Bécaud, Brel, aux Compagnons de la Chanson. Les Mâconnais et habitants de la périphérie s'entassent sans sourciller jusqu'à 1500 dans une salle totalement dépourvue de confort !

1975 : Dès le mois de septembre, un nouveau Centre Culturel est opérationnel, prenant le relais des manifestations culturelles. Coluche sera le dernier artiste à venir brûler les planches de la scène de la MJC. L'animation culturelle se développe, les activités demandées par les adhérents se professionnalisent. Un effort considérable est consenti sur la formation, afin de mieux préparer la mutation des activités. Le seuil des 2000 adhérents est atteint. Solide dans sa gestion, performante dans

son animation, la MJC devient l'un des centres actifs de la vie culturelle mâconnaise.





1985 : La MJC se conforte dans une mission soigneusement définie et éprouvée. Elle accueille l'ensemble de la population dans des activités sportives, éducatives et culturelles, à des jours et des horaires définis, animées par des professionnels rémunérés. Des bénévoles ont la responsabilité de clubs au fonctionnement plus souple. L'association organise des manifestations s'appuyant sur des activités (danse, aéromodélisme, minéralogie, photo...) ou sur des sujets éducatifs et culturels lors de soirées, expositions et conférences. Ses locaux sont mis à la disposition d'associations mâconnaises. Mais « l'âme » de la MJC , c'est avant tout la qualité de ses animateurs, le dévouement et le dynamisme de ses bénévoles.

1995 : La prochaine décennie s'annonce comme un défi. Il s'agit d'abord de surmonter le handicap de locaux exigus, inadaptés, avec une priorité : la MJC de FLACÉ. C'est aussi une prise en compte plus homogène des problèmes de la jeunesse, une meilleure liaison entre associations et autres organismes de même nature. C'est enfin la volonté de conserver cet équilibre souvent fragile entre professionnels et bénévoles, garantie d'une véritable vie associative.

1998 : Départ de Marcel GUILLAUMIN, Directeur qui a durant 33 années animé et géré cet équipement. Arrivée de Jean-Marc DUMAS nouveau Directeur Fédéral.

1999 : Dès septembre des actions inter MJC se mettent en place (« Centre des Arts du Cirque du

Mâconnais Val de Saône » sous la responsabilité de la MJC Héritan ; Projet Russie sous la responsabilité de la MJC de Bioux ; Capoeira puis Danse Orientale sous la responsabilité de la MJC des Blanchettes). Des réunions de concertation entre les élus des trois MJC et des directeurs sont organisées avec l'aide de la Fédération Régionale. Arrivée d'un premier poste d'animateur en Contrat Emploi Jeune afin de développer le secteur des activités scientifiques et Techniques.

2000 : Embauche d'un deuxième poste d'animateur en Contrat Emploi Jeune afin de développer des actions en direction de l'enfance et de la jeunesse. Participation des trois MJC à l'Assemblée Générale de la FFMJC de la Grande Motte, une première depuis bien des années.

2001 : La MJC de l'Héritan signe le 1er juillet 2001 la « charte inter MJC » avec les deux autres MJC Mâconnaises. Cette charte sera adoptée par la Fédération Régionale de Bourgogne lors de son Assemblée Générale de 2002 à Mâcon.

2002 : L'association débute un chantier de réflexion pour, redéfinir son projet associatif et déterminer un grand programme de travaux.

2003 : L'association valide son système de valeur et son projet associatif d'Éducation Populaire.

2005 : la MJC de l'Héritan fête son cinquantième anniversaire.

2006 : La MJC travaille en vue d'un partenariat avec la CAMVAL. Entrée de notre MJC au conseil de développement.

2007 : La MJC travaille à son équilibre financier. Elle crée avec les bénévoles le 1er vide grenier.

2008 : Création d'un nouveau club : « club Vélo solex ».

2009 : La MJC décide de mettre en oeuvre son projet de Diffusion Culturelle Amateur.

2010 : La MJC ouvre son espace de diffusion culturelle aux amateurs en créant un espace appelé Scènes permanentes « le Gymnase ».

Sur plus de 3 mois la MJC a pu accueillir 13 spectacles, 10 jours de représentation d'école du mâconnais et deux journées de représentation du lycée Lamartine à Mâcon.

2011 : La M.J.C. restructure son programme d'action concernant ses activités hebdomadaires. Elle préfigure la création de « l'université populaire » avec la 1ère conférence sur la Laïcité (Jean BAUBEROT) le 9 décembre 2011.

2012 : Création du « Forum des savoirs », action qui réunit : « Planète voyage » (ex CAP Monde), le cycle

de conférences sur l'histoire de l'Art et « l'Université Populaire ». Aménagement en sièges, de la salle de conférence en partenariat avec la Ville de Mâcon.

2013 : Transformation « des scènes permanentes : « le gymnase » » en « scènes Pop » et « scènes de Juin ».

2014 : Ça y est la MJC vient d'aménager une salle pour vous !

Une salle pour se retrouver, pour échanger, se poser, attendre les cours ou boire un café après... Bref une salle de convivialité pour tous nos adhérents, il nous a semblé que c'était indispensable. Un lieu pivot, un foyer, un endroit qui se veut chaleureux, pas seulement un lieu de passage mais un lieu de rencontre (anciennement salle 5). Il y a des fauteuils, une fontaine à eau, un bar pour le café ou le thé, des tables, le journal, des livres, la wifi... et les enfants y ont leur coin.

Ouverte toute la journée.

2015 : La MJC poursuit son programme de rénovation des espaces mis à sa disposition par la ville de Mâcon, avec l'aide de celle-ci.

2016 : « La M.J.C. c'est nous ! », affirme la place de l'humain au cœur de son projet. Elle ouvre un espace sauna, une nouvelle salle de musculation d'entretien et développe des innovations techniques et sociétales comme un FABLAB.

Notre conseil d'administration

Membres élus par l'assemblée générale annuelle



Françoise RISS

Présidente



François MAQUART

Vice Président



François DECROIX

Trésorier



Jean RIVON

Trésorier adjoint



Françoise JOURNET

Secrétaire



Claude SAUNIER

Secrétaire adjointe



René BORNAREL

Membre du bureau



Nadine CHAMBRE

Membre du bureau



Nathalie VERMEL

Membre du bureau



Éric BINET



François BRIOTET



Geneviève DECROIX



Rachel DELRIEU



Jean-Louis FAYET



Bernard HEOIS



Jean-Pierre JANODY



Marie-Christine LAGOUTE



Jean-Luc MAZIER



Claire MORIER



Hélène RICARD



Odile SEBERT

Membres de droit

Hervé REYNAUD

Représentant de la ville de Mâcon

Valentine RIGAUD

Représentant de la ville de Mâcon

Nathalie CANARD

Directrice de la MJC

Sandrine CARBONEL

Déléguée F.F.M.J.C en région Bourgogne/Franche-Comté

Membres associés

Emmanuelle CHAPUIS BALAGUER

Déléguée du Personnel Titulaire

Hélène BUATHIER

Déléguée du Personnel Suppléante

Jean MÉRITE

Représentant l'UDMJC

Maria DESMARIS

Présidente de la MJC des Blanchettes